Septembre 2026

CCEV
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉCUEILLÉ - VALENÇAY

SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS



Rapport annuel 2025

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

PRESENTATION GENERALE

Il revient à chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), compétent en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à son assemblée délibérante *(Présenté en Conseil Communautaire le 12 juillet 2023).*

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Objectif :

Diffuser une information sur le service de gestion des déchets ménagers :
coûts, événements marquants, évolution du service…

Diffusion du rapport annuel :

Madame la Présidente et Messieurs les Vice-présidents de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
Les délégués de la commission déchets, Les Maires du territoire de la CCEV,
A disposition des habitants de la CCEV sur le site internet. https://cc-ecueille-valencay.fr/

Pourquoi s'intéresser aux déchets

Enjeu environnemental

- Des objectifs européens et français ambitieux en faveur de la réduction des déchets et d'une meilleure valorisation

Enjeu de service aux usagers

- Des usagers attachés au service proposé, des évolutions parfois difficiles à faire accepter

Enjeu fiscal

- Une compétence qui pèse lourd dans le budget des collectivités avec un contexte économique peu favorable

Les déchets : un cadre réglementaire ambitieux

- **Production de déchets ménagers = - 15% en 2030**
- **Taux de valorisation matière et organique = 65% en 2025**
- **Déchets en enfouissement = - 50%**
- **Généralisation du tri à la source des biodéchets**
- **Généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages**
- **Développement de la Tarification Incitative**

1 – CONTEXTE

Au nord du département de l'Indre, dans le Berry, la Communauté de Communes Écueillé – Valençay (CCEV) se situe aux portes de la Sologne et de la Touraine. Créée le 1er janvier 2014, elle est issue de la fusion de deux communautés de communes et regroupe désormais 18 communes : les 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Écueillé et les 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Valençay. Grâce à ce rapprochement, ce territoire rural couvre désormais 540 km² et compte environ 11 000 habitants.

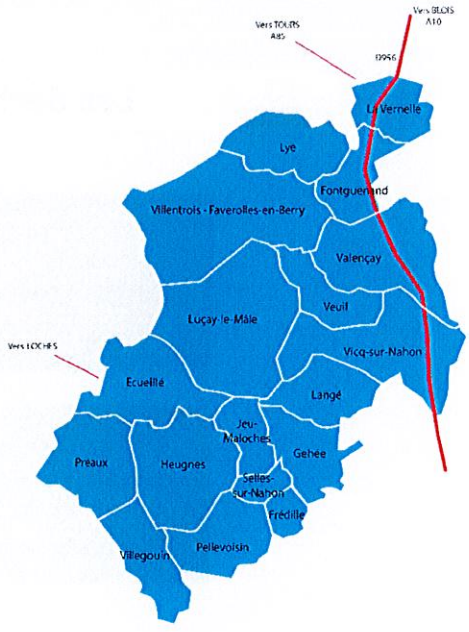
La CCEV intervient dans les domaines délégués par les communes. Ainsi, si une commune a décidé de céder sa compétence à la Communauté de Communes, elle ne peut plus intervenir sur ce sujet. A l'inverse, la Communauté de Communes ne peut interférer dans des domaines qui ne lui ont pas été délégués.
Pour financer ses projets et ses services, comme le prévoit la réglementation, la CCEV perçoit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la cotisation foncière des entreprises. Les dotations de l'Etat et subventions constituent des recettes complémentaires importantes pour le fonctionnement de la collectivité.

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'aménagement, l'extension, la gestion et l'entretien des déchetteries sont des compétences obligatoires de la CCEV.

2 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE – VALENÇAY

18 communes adhérentes et 11 177 habitants
(Données INSEE en Vigueur 01/01/2025)

Nom de la commune	Population totale
Ecueillé	1 212
Fontguenand	255
Frédille	77
Gehée	253
Heugnes	398
Jeu-Maloches	120
Langé	267
Lucay-le-Mâle	1 333
Lye	752
Pellevoisin	849
Préaux	174
Selles-sur-Nahon	62
Valençay	2 335
La Vernelle	791
Veuil	384
Vicq-sur-Nahon	711
Villegouin	319
Villentrois Faverolles en Berry	885



Répartition de la population sur le territoire			
Territoire	**Superficie**	**Population**	**Densité**
Métropole	543 908 km²	65 505 213	120 hab./km²
Centre	39 151 km²	2 573 300	66 hab./km²
Indre	6 903 km²	217 312	31 hab./km²
CCEV	541 km²	11 177	21 hab./km²

3 – PRESTATAIRES

A l'issue de la consultation lancée en 2021, les nouveaux marchés qui ont débuté au 1er janvier 2022 ont été attribués aux prestataires suivants :

Le service de collecte des déchets

Lot n°1 Collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers	SUEZ
Lot n°2 Collecte et stockage du verre	SUEZ
Lot Biodéchets Collecte et traitement des biodechets	AGRIDEC

Les déchetteries (Heugnes et Valençay)

Lot n°3 Enlèvement, transport et traitement du tout-venant, des gravats, de la ferraille et du carton issus des déchetteries	PAPREC
Lot n°4 Enlèvement, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries	PAPREC
Lot n°5 Enlèvement, transport et traitement des déchets verts et du bois issus des déchetteries	INDRE ENVIRONNEMENT

A) SUEZ

La société SUEZ a été retenue pour les lots n°1 et n°2 : collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et du verre. Le marché a débuté au 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans.
Le contrat de la CCEV est géré par l'Agence Collectivités Ouest dont la plateforme administrative est située à Montlouis-sur-Loire (37).

Prestations réalisées :
- Collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers en porte à porte ou en point de regroupement avec deux véhicules : 1 chauffeur et 1 rippeur par camion en provenance du centre de transfert de Vicq-sur-Nahon (36) – 32 666 km parcourus
- Transport des emballages et papiers au centre de tri de Châteauroux (36) en gestion du SYTOM – 6 328 km parcourus
- Transport et traitement des ordures ménagères au centre d'enfouissement de Villeherviers (41) – 11 038 km parcourus
- Transit du verre à Vicq sur Nahon (36) puis expédition chez le verrier à Saint-Romain-le-Puy (42) – 4 894 km parcourus



B) PAPREC

La société PAPREC a été retenue pour les lots n°3 et 4 pour les enlèvements, transport et traitement du tout-venant, des gravats, du carton, de la ferraille et des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries.

Le marché a débuté au 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Le contrat de la CCEV est géré par la Direction du Territoire Centre Poitou dont la plateforme administrative est située à Chanceaux-Près-Loches (37).

Les bennes de tout-venant, de gravats, de carton et de ferraille sont évacuées au moyen de camion Ampliroll 26 tonnes.
Selon le flux et le nombre de caissons à collecter, les évacuations ont lieu en remorque.
Les véhicules partent de la base d'exploitation de Coings (36).
Le tout-venant et les gravats sont évacués vers l'ISDND de Châtillon-sur-Indre (36).
Les Déchets Ménagers Spéciaux sont collectés et traités par la société Recydis filiale de Paprec située à la Chapelle-Saint-Ursin (18).



C) INDRE ENVIRONNEMENT

Monsieur Julien Christiaens, agriculteur sur la commune d'Argy (36) est le prestataire chargé de l'enlèvement, du transport et du traitement des déchets verts et du bois issus des déchetteries de Valençay et de Heugnes. Le marché a débuté au 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

C'est une société familiale qui trouve ses racines dans le monde agricole sur les communes d'Argy et de Heugnes. Le gérant, Monsieur Julien Christiaens, est formé aux bonnes pratiques des Agriculteurs Composteurs de France.
En 2024, environ 1 500 tonnes de déchets verts issus des deux déchetteries ont été collectées et transportées sur la plateforme de la Breuillerie à Heugnes (36) ou sur celle de la Martinerie à Diors.

Les déchets verts par compostage deviennent un amendement organique qui est épandu sur les parcelles exploitées.





D) AGRIDEC / INDRE ENVIRONNEMENT

INDRE ENVIRONNEMENT & AGRIDEC

2 entreprises locales unissent leurs forces pour collecter et traiter les biodéchets à l'échelle locale !

La société Indre Environnement exploite une plateforme de compostage depuis de nombreuses années, aussi elle a fait le choix de se rapprocher de l'entreprise AGRIDEC anciennement TLSB (Transport Logistique et Services en Berry) pour répondre au marché concernant la collecte et le traitement des biodéchets.

Philippe VIGROUX (Agridec) est quant à lui entrepreneur indépendant dans le transport, la logistique et le consulting et directeur de la carrière de marne de Pellevoisin depuis de nombreuses années.

L'union de ces deux acteurs a donc eu lieu suite à l'obtention du marché pour une durée de 6 ans.
La prestation consiste donc à :

- Collecter les biodéchets déposés dans les points d'apports volontaires
- Traiter ces biodéchets préalablement triés par co-compostage avec des déchets verts
- Nettoyer trimestriellement les points d'apports volontaires



L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

OMR	Prestation *Suez*	1 semaine sur 2	Transfert	**Enfouissement** *Villeherviers (41)*	
Papiers Emballages	Prestation *Suez*	1 semaine sur 2	Transfert	**Tri** *Châteauroux (36)*	
Verre	Prestation *Suez*	Apport volontaire	Transfert	**Recyclage** *St Romain le Puy (42)*	
Biodéchets	Prestation *Agridec*	Apport volontaire	Tri	**Compostage** *Heugnes (36)*	
Déchetteries	**2 déchetteries : Heugnes et Valençay** Gardiennage en régie, rotation des bennes et traitement en prestation				

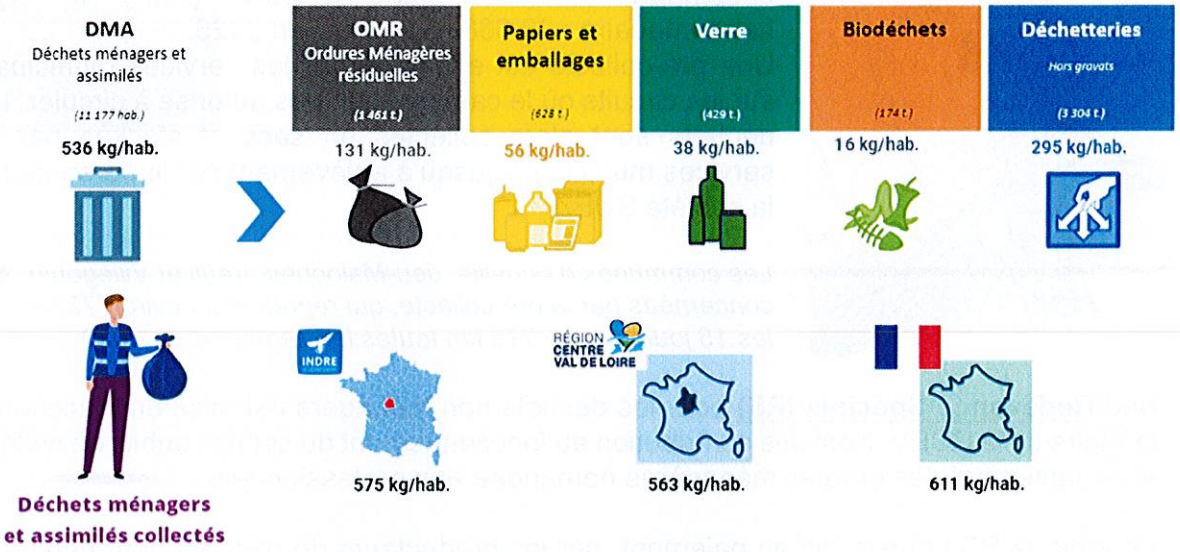


Organisation du Service de Gestion et de Prévention des déchets de la CCEV

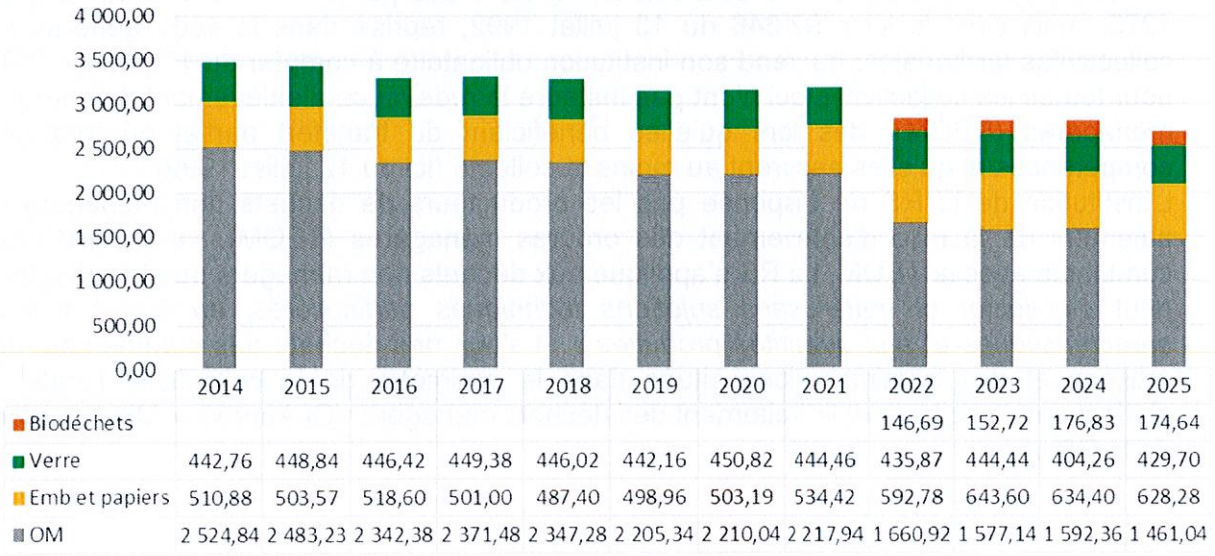
Alain REUILLON Vice-Président
Eva GARNIER Animatrice en charge de la Prévention
Stéphane ALLEXANDRE Agent d'accueil déchetterie de Valençay
Franck CHEVALLIER Agent d'accueil déchetterie de Heugnes
Patrick DUTERTRE Chauffeur en détachement chez SUEZ
Flavie DAVID Responsable du service de gestion des déchets

Quelques chiffres clés

Les quantités de déchets collectés en 2025

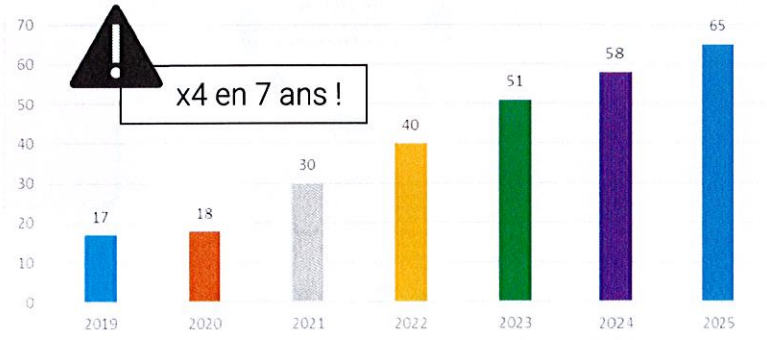


Evolution des tonnages

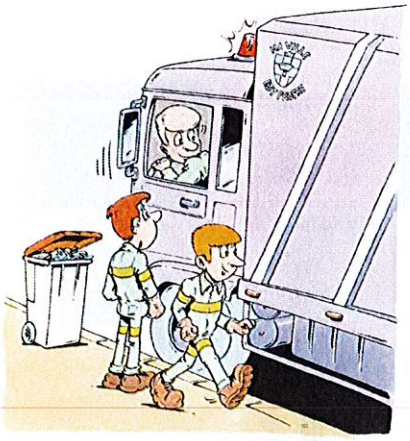


	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Biodéchets									146,69	152,72	176,83	174,64
Verre	442,76	448,84	446,42	449,38	446,02	442,16	450,82	444,46	435,87	444,44	404,26	429,70
Emb et papiers	510,88	503,57	518,60	501,00	487,40	498,96	503,19	534,42	592,78	643,60	634,40	628,28
OM	2 524,84	2 483,23	2 342,38	2 371,48	2 347,28	2 205,34	2 210,04	2 217,94	1 660,92	1 577,14	1 592,36	1 461,04

Evolution de la TGAP en ISDND entre 2019 et 2025
€/tonne



1 – LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES



La collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers est faite simultanément avec une benne bi-compartimentée en porte à porte (PAP) de façon hebdomadaire : 32 666 kilomètres en 2025.
Une pré-collecte est effectuée par les services municipaux sur les circuits où le camion n'est pas autorisé à circuler. Les déchets sont alors collectés en sacs et stockés par les services municipaux jusqu'à enlèvement par le personnel de la société SUEZ.

Les communes d'Ecueillé, Jeu-Maloches, Veuil et Villegouin, sont concernées par la pré-collecte, qui représente environ 73 km tous les 15 jours contre 270 km toutes les semaines en 2022.

Une **Redevance Spéciale (RS)** pour les déchets non ménagers est mise en place sur le territoire de la CCEV, c'est une contribution au fonctionnement du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères demandée aux professionnels.

En effet, la RS correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, c'est-à-dire issus d'une activité professionnelle, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets. Prestation effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par le producteur de déchets. Elle a été créée par la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, mais c'est la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, reprise dans le code général des collectivités territoriales, qui rend son institution obligatoire à compter du 1er janvier 1993, pour toutes les collectivités qui n'ont pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), dès lors qu'elles bénéficient du transfert partiel ou total des compétences et qu'elles assurent au moins la collecte (loi du 12 juillet 1999).
L'institution de la RS ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La RS est donc cumulable avec la TEOM. La RS s'applique aux déchets non ménagers que la collectivité peut *« collecter et traiter sans sujétions techniques particulières, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites »*. Il s'agit des déchets des commerces, des artisans et des administrations situés dans le périmètre de la collectivité locale où s'effectuent la collecte et le traitement des déchets ménagers. (Cf Annexe « Mise en place de la RS »).



390 tonnes d'OM collectées chez les professionnels en 2025

Planning des collectes des déchets ménagers :

LUNDI SEMAINE PAIRE
Écueillé
Préaux

LUNDI SEMAINE IMPAIRE
Luçay-le-Mâle
Faverolles-en-Berry

MARDI SEMAINE PAIRE
Lye

MARDI SEMAINE IMPAIRE
La Vernelle

MERCREDI SEMAINE PAIRE
Villentrois
Valençay Écarts
Vicq-sur-Nahon Est

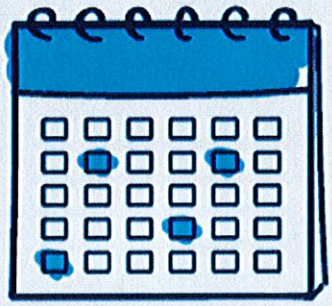
MERCREDI SEMAINE IMPAIRE
Fontguenand
Valençay Bourg

JEUDI SEMAINE PAIRE
Veuil
Vicq-sur-Nahon Ouest

JEUDI SEMAINE IMPAIRE
Langé
Gehée
Jeu-Maloches
Selles-sur-Nahon
Frédille

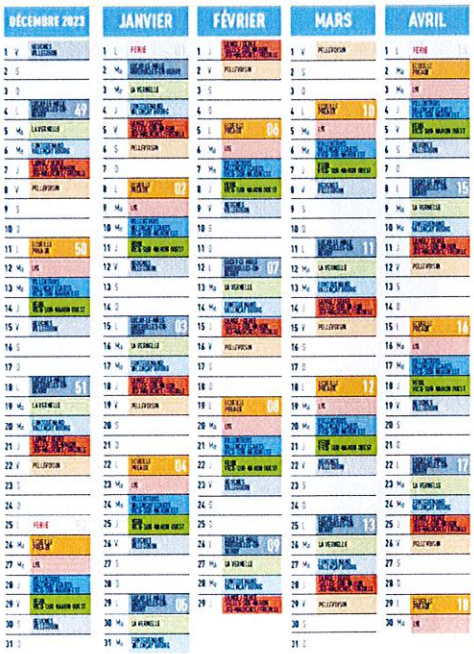
VENDREDI SEMAINE PAIRE
Heugnes
Villegouin

VENDREDI SEMAINE IMPAIRE
Pellevoisin



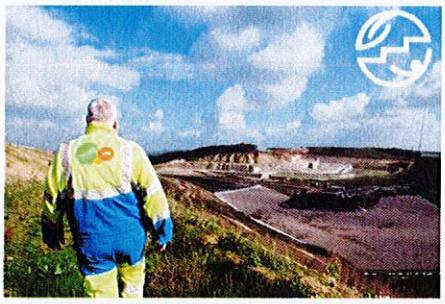
Un calendrier annuel est disponible sur le site internet de la CCEV (www.cc-ecueille-valencay.fr) et en mairie.

LE CALENDRIER DES COLLECTES



Le calendrier est distribué chaque année aux administrés de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

A) Les ordures ménagères



Les OM sont stockées à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Villeherviers (41) gérée par SUEZ.

L'installation située dans l'enceinte même du centre de stockage permet de valoriser le biogaz de la décharge par production d'électricité au lieu de le brûler par une torchère.

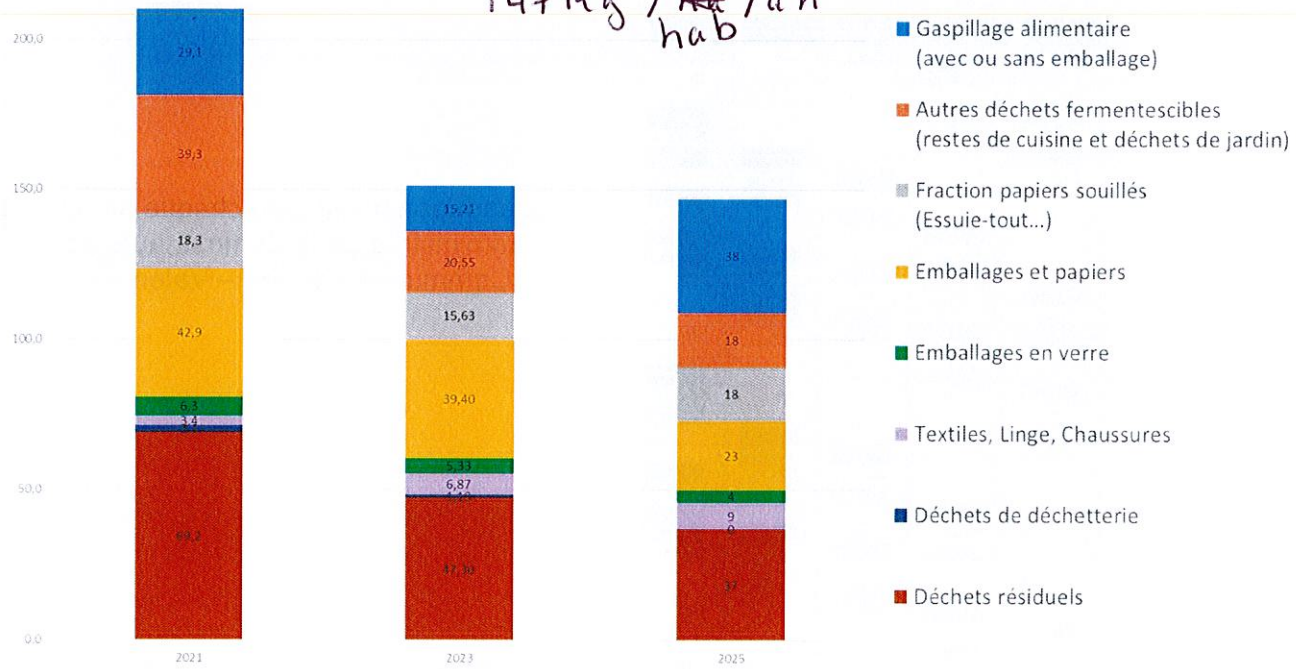
Que retrouvons nous dans les bacs / sacs noirs des habitants de la CCEV ?



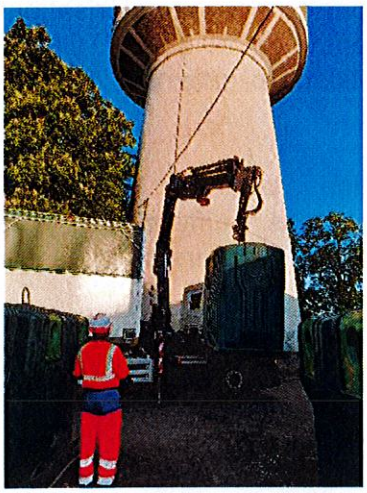
En 2021, 2023 et 2025 nous avons procédé à des caractérisations sur les ordures ménagères. Il s'agit ainsi de connaître les caractéristiques du gisement selon certains critères. Une caractérisation est une opération de tri des déchets selon des catégories et sous catégories définies respectant un certain nombre de conditions et de normes.

Comparaison en Kg/an/hab du contenu des ordures ménagères entre 2021 et 2025

147 Kg / ~~Kg~~ hab / an



B) Les emballages ménagers recyclables et les papiers



Le **verre d'emballage** est collecté dans les 48 points d'apport volontaire (PAV) sur les 18 communes au moyen d'un camion grue.

4 894 km sont parcourus pour la collecte du verre, du ramassage des PAV jusqu'au centre de transfert à Vicq sur Nahon (36).

Le verre est regroupé sur le site de Vicq sur Nahon (36) puis collecté par le repreneur (actuellement OI Manufacturing France) pour son recyclage.



Les emballages et les papiers sont collectés tous les 15 jours en benne bi-compartimenté. Le transfert de ces déchets recyclables a lieu à Vicq-sur-Nahon (36) pour regroupement et expédition au centre de tri du SYTOM du Poinçonnet (36).

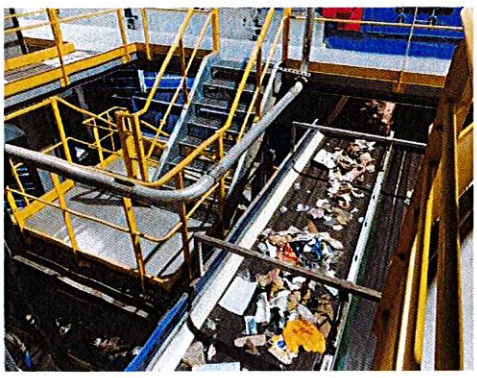
Crée en 1991, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 105 832 habitants : le traitement des déchets ménagers et assimilés.

En 2018 le SYTOM a décidé d'ouvrir son centre de tri à d'autres collectivités permettant de faire trier les déchets sur le territoire de l'Indre.

Le centre de tri du SYTOM exploité par PAPREC a été modernisé afin de traiter jusqu'à 25 000 tonnes de déchets chaque année.

Il s'agit donc d'une installation qui permet de trier les emballages et papiers graphiques collectés sélectivement selon différentes modalités, pour en faire des matériaux répondant aux cahiers des charges des repreneurs.
Les matières sont mises en balles puis expédiées via les filières de recyclage généralement en France et en Europe.





Que retrouvons nous dans les bacs / sacs jaunes des habitants de la CCEV ?



Environ 8 fois par an des caractérisations sont réalisées au centre de tri du SYTOM afin de vérifier la répartition du gisement d'emballages et papiers.

Cette répartition permet d'identifier via l'échantillonnage les différents types de matières ainsi que les erreurs de tri.



Matériaux	2021 (%)	2022 (%)	2023 (%)	2024 (%)	2025 (%)
Journaux Revues Magazines	31,5	23,81	20,62%	**14,13%**	14,27%
Emballages Ménagers Recyclables (cartonettes..)	18,87	19,66	16,07%	**18,76%**	17,81%
Gros de Magasin (papiers, cartons mêlés...)	1,49		5,34%	**3,65%**	3,60%
PET Crystal (flacon et bouteille..)	7,42	6,29	6,78%	**6,33%**	6,13%
Flux Développement (barquette, pots, tubes,etc...)	4,19	4,58	4,88%	**4,96%**	5,22%
PE/PP (emballages en plastique rigides)	6,32	4,53	5,09%	**3,61%**	3,96%
ELA (briques de lait)	5,57	2,14	2,54%	**1,88%**	2,00%
Acier (boîtes de conserves...)	7,41	5,15	4,73%	**5,90%**	5,45%
Petits aciers (bouchages, couvercles...)	-	0	0,00%	**0,00%**	0,00%
Aluminium (canettes, barquettes, aérosols...)	0,9	0,82	1,74%	**1,19%**	1,17%
Petits Alu (capsules, papier alu...)	-	1	0,19%	**0,97%**	0,66%
Films	3,42	3,37	4,86%	**7,12%**	7,15%
Refus de tri	12,91	28,65	27,17%	**31,48%**	32,59%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

C) Les biodéchets

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels etc).

A ce titre la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a engagé un travail de fond pour d'une part limiter la production de déchets à traiter par le service public et de limiter la hausse de la facture de gestion des déchets et d'autre part de permettre à une entreprise locale de créer de la matière organique pour un retour au sol.

Après une phase d'expérimentation d'octobre 2022 à février 2023 sur la commune de Heugnes, l'opération a été étendue auprès de l'ensemble du territoire de la CCEV.

Ainsi depuis le 1er mars 2022 les habitants sont invités à trier leurs biodéchets :

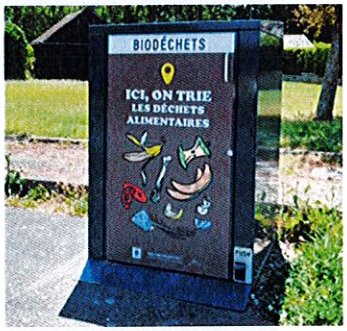
- épluchures, trognons, noyaux et pépins ;
- restes de repas (y compris la viande, le poisson et les os) ;
- coquilles d'œufs et coquillages ;
- aliments avariés sans leurs emballages ;
- marc de café avec filtre, sachets de thé…

Ces biodéchets sont ensuite placés dans des bioseaux garnis de sacs en papier kraft mis à disposition dans les mairies, puis déposés dans l'une des 130 bornes à biodéchets réparties sur le territoire.

Les bornes sont relevées 1 à 2 fois par semaine selon la température et les biodéchets sont acheminés sur la plateforme de compostage d'Agridec située à Heugnes. Au terme du process, le compost final est réutilisé comme engrais naturel.

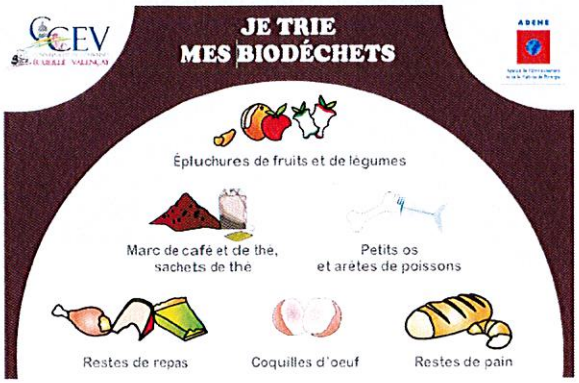
Les habitants qui ne disposent pas de borne de collecte de biodéchets à proximité peuvent être accompagnés par l'animatrice prévention pour mettre en place leur propre composteur.





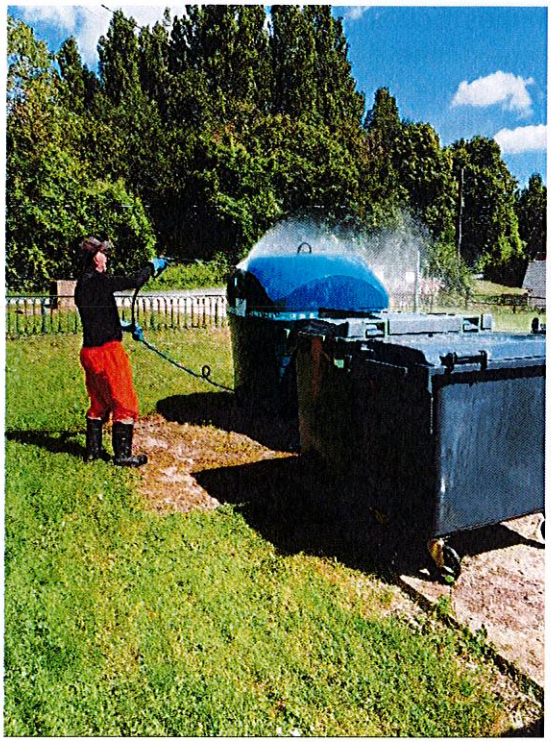


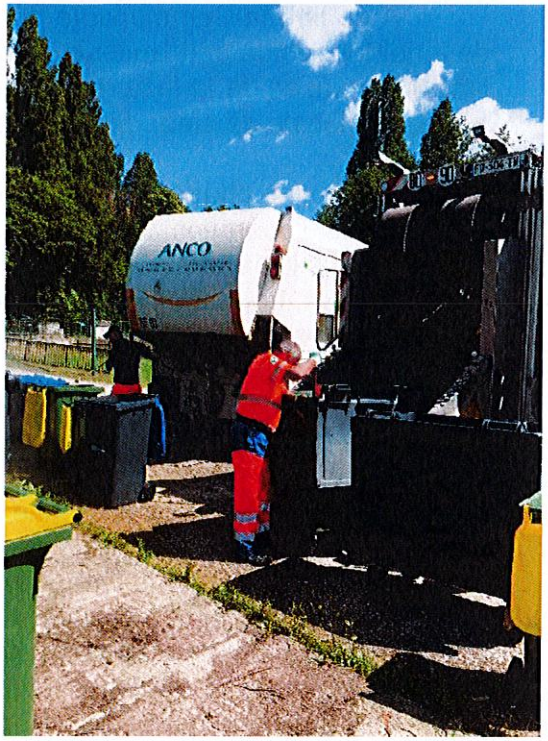




ZOOM sur le lavage

En prestation de service, les colonnes à verre et les bacs roulants des points d'apports volontaires sont nettoyés deux fois par an. Cette opération consiste en un lavage intérieur et extérieur avec désinfection.





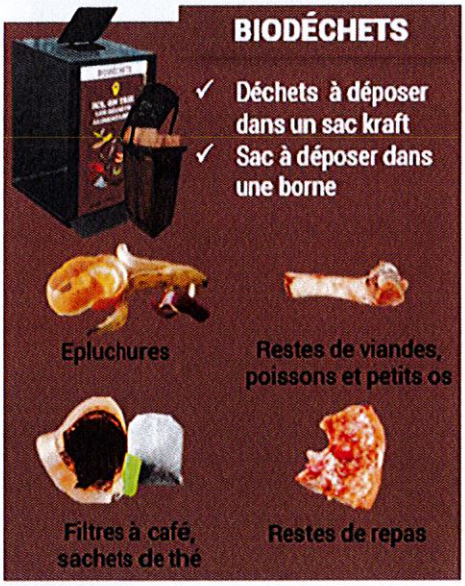
Les abords des abri bacs sont systématiquement nettoyés et les bacs à l'intérieur sont tous lavés après chaque collecte.




TOUS LES EMBALLAGES
TOUS LES PAPIERS
✓ Vidés
✓ Non lavés
✓ Non imbriqués
✓ En vrac
Tous les papiers
Toutes les bouteilles et flacons en plastique
Tous les autres emballages en plastique
Tous les emballages en métal, même les plus petits
Tous les petits emballages en carton

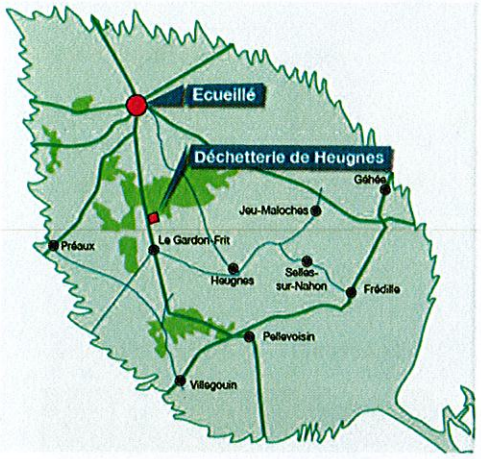

ORDURES MÉNAGÈRES
✓ Déchets à jeter dans un sac
✓ Sac à déposer dans le bac
Déchets ménagers
Petits objets
Vaisselles cassées
Déchets d'hygiène


EMBALLAGES EN VERRE
✓ Sans bouchons/ capsules/ couvercles
✓ Vidés
✓ Non lavés
Bouteilles en verre
Pots et bocaux en verre


BIODÉCHETS
✓ Déchets à déposer dans un sac kraft
✓ Sac à déposer dans une borne
Epluchures
Restes de viandes, poissons et petits os
Filtres à café, sachets de thé
Restes de repas

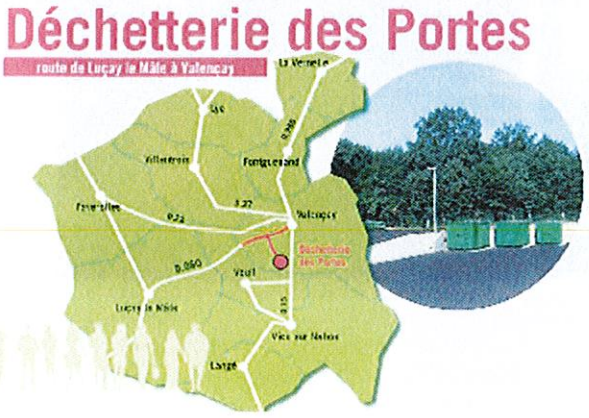
2 – LA COLLECTE DES DECHETS DE DECHETTERIE

Les particuliers y ont accès pour tous les déchets acceptés (cf. règlements).
Les gardiens des déchetteries sont chargés de veiller à la bonne tenue du site et contrôlent également la nature des déchets en orientant ainsi les usagers vers les bennes adéquates.



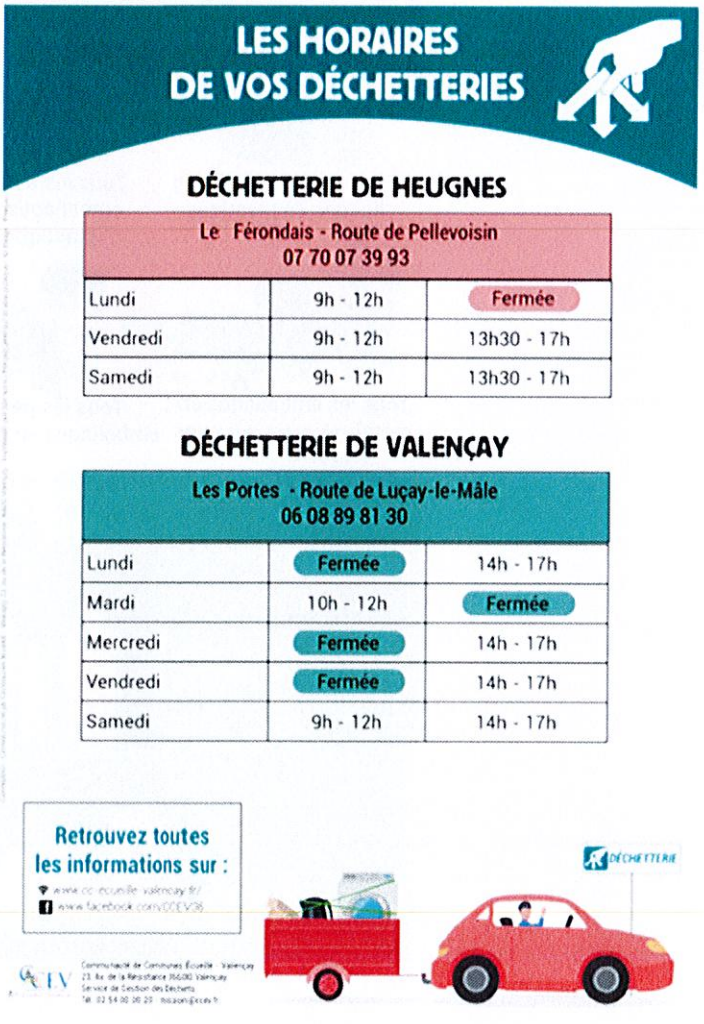
15 000 personnes par an

(7 000 en 2015)

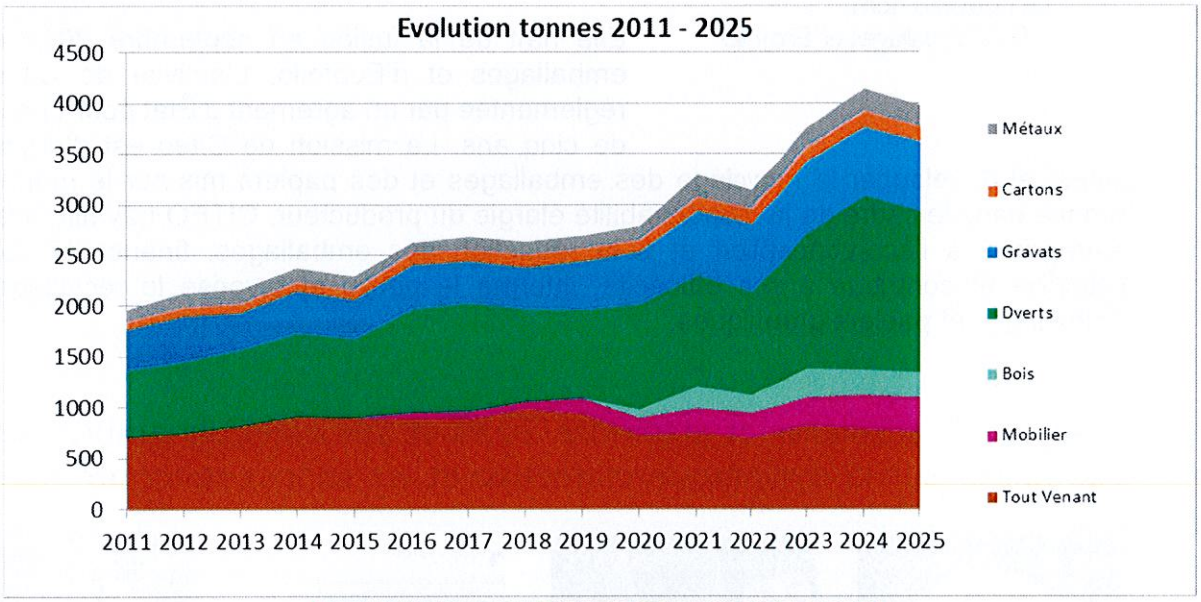


35 000 personnes par an

(14 000 en 2015)



Descriptif des déchets acceptés	Quantité
Cartons : gros cartons marrons *COVED – Châteauroux (36)*	147 tonnes
Métaux : déchets métalliques *COVED – Châteauroux (36)*	210 tonnes
Mobilier / Ecomaison : meubles en fer, plastique, mousse, bois *Centre de tri SITA de Montierchaume (36)*	348 tonnes
Bois : *Julien Christiaens – Ecueillé (36)*	247 tonnes
Déchets verts : déchets d'élagage, tontes, etc. *Julien Christiaens – Ecueillé (36)*	1595 tonnes
Tout-Venant : encombrants divers *Centre d'enfouissement COVED – Châtillon-sur-Indre (36)*	757 tonnes
DEEE : appareils électriques / électroniques, TV *Filière d'Eco-Systèmes (Départements : 18, 49, 58)*	127 tonnes
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	41 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques issus des ménages (ECO-DDS)	19 tonnes
Gravats : déchets de béton, briques … *Centre d'enfouissement COVED – Châtillon-sur-Indre (36)*	679 tonnes





AGREMENTS & PARTENARIATS

Agréments / Conventions	Début	Fin
CITEO pour les emballages et les papiers	01/01/2018	31/12/2029
Ecosystem pour les DEEE, les lampes et piles	01/01/2021	31/12/2026
Eco TLC pour le textile	01/01/2023	01/01/2028
Eco-DDS pour déchets ménagers spéciaux	01/01/2019	Durée indéterminée
Eco-Mobilier (ameublement, jouet, jardin)	01/01/2024	31/12/2029

1 – CITEO

CITEO
Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Citeo est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans. La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. CITEO travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le public et favorise le recyclage des emballages et papiers graphiques.

5 ans pour accélérer et atteindre 2030 et ses objectifs ambitieux : capitaliser sur la dynamique collective et les succès rencontrés



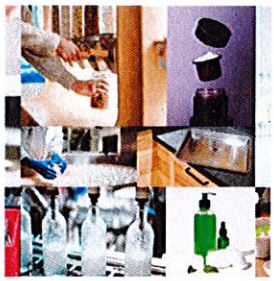
COLLECTE
20% DE LA POPULATION
COUVERTE PAR LES CANDIDATS DE L'AAP 2024



HORS FOYER
25% DU TERRITOIRE
CONCERNE SUITE AUX CANDIDATURES D'OCTOBRE



DÉCHETS ABANDONNÉS
40% DU TERRITOIRE
COUVERT EN 12 MOIS



RÉEMPLOI
4 RÉGIONS EN PHASE
DE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME REUSE

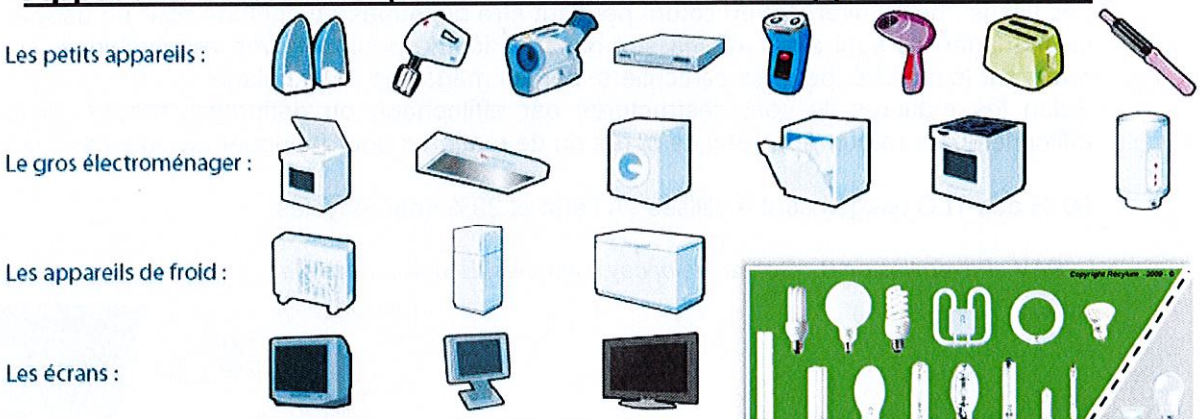
2 – ECOSYSTEM

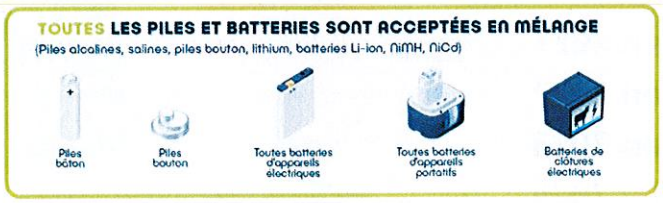
Ecosystem est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui a pour vocation d'organiser la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, Ecosystem travaille avec un réseau de partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et solidaire tels que Emmaüs ou Envie) et un réseau de prestataires de logistique (transport) et de traitement des DEEE. Ecosystem est une entreprise à but non lucratif créée par 35 producteurs et distributeurs d'appareils électriques et électroniques.

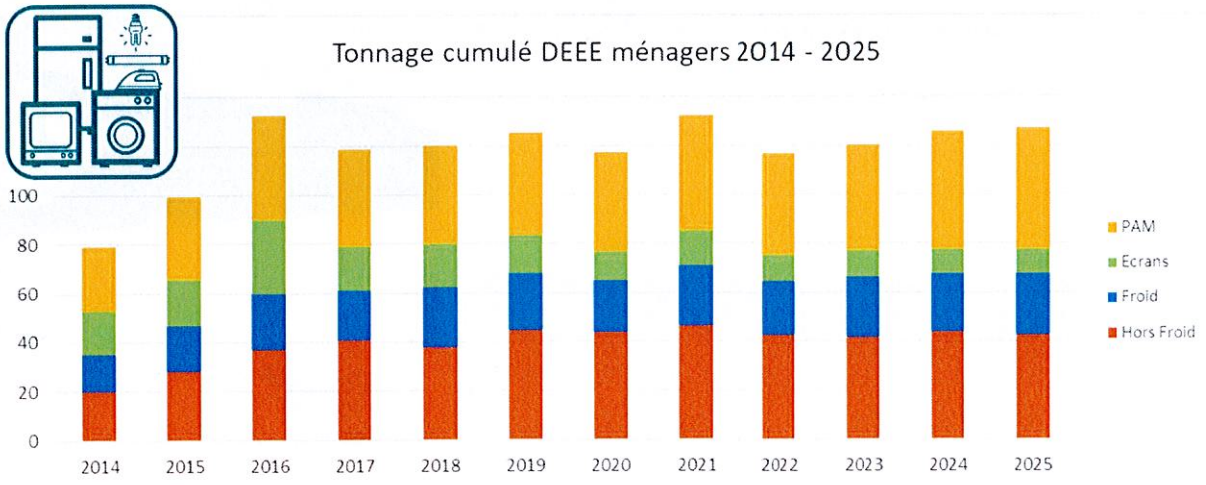
Les DEEE collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués, puis recyclés. Le traitement de ces déchets permet d'obtenir des matières premières secondaires (ferraille, métaux non ferreux, plastique, verre, etc.) essentielles pour **économiser les ressources de notre planète**.

Appareils concernés (fonctionnant sur secteur, pile ou batterie) :









3 – Eco TLC → TEXTILE, LINGE, CHAUSSURES

Cet éco-organisme perçoit les éco-contributions des metteurs en marché de TLC (distributeurs, importateurs, donneurs d'ordre et fabricants assujettis).
Il conventionne les opérateurs de tri, leur permet de pérenniser ou développer leur activité, encourage l'embauche, notamment celle des personnes en difficulté au regard de l'emploi.
Il soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.
Il accompagne le développement de nouveaux débouchés pour les produits en sortie de tri en finançant des projets et encourage le développement de produits éco-conçus.



⇒ On parle de <u>réutilisation</u> quand les TLC collectés sont réutilisés dans leur fonction première. Une partie en bon état est donnée aux plus démunis ou revendue à prix modique.
L'autre est revendue à des associations qui effectuent elles aussi des travaux de réparation pour récolter de l'argent.

⇒ On parle de <u>recyclage</u> lorsqu'ils sont revalorisés pour de nouvelles applications.
Les TLC usés sont revendus à des négociants. Cela génère des revenus pour l'association et lui permet de financer d'autres projets : logement, éducation, nourriture, santé, etc.
Les tissus, majoritairement en coton, peuvent être découpés en chiffons pour un usage industriel ou ménager. Ils sont alors utilisés soit dans l'industrie pour nettoyer les machines, soit ils sont remis sur le marché, pour les particuliers, par les magasins de bricolage.
Selon les matières, ils sont déstructurés par effilochage ou défibrage, broyés, découpés ou effilochés pour retourner à l'état de fibres ou de matières pour fabriquer de nouveaux produits.

60 % des TLC usagés sont réutilisés en l'état et 29% sont recyclés.

PAV : Faverolles en B., Gehée, Valençay, Heugnes, Ecueillé, Lucay le M., Pellevoisin, Vicq sur Nahon

30 tonnes pour 13 PAV en 2021
43 tonnes pour 14 PAV en 2022
40 tonnes pour 15 PAV en 2023
53 tonnes pour 17 PAV en 2024
47 tonnes pour 17 PAV en 2025



4 – Eco-DDS

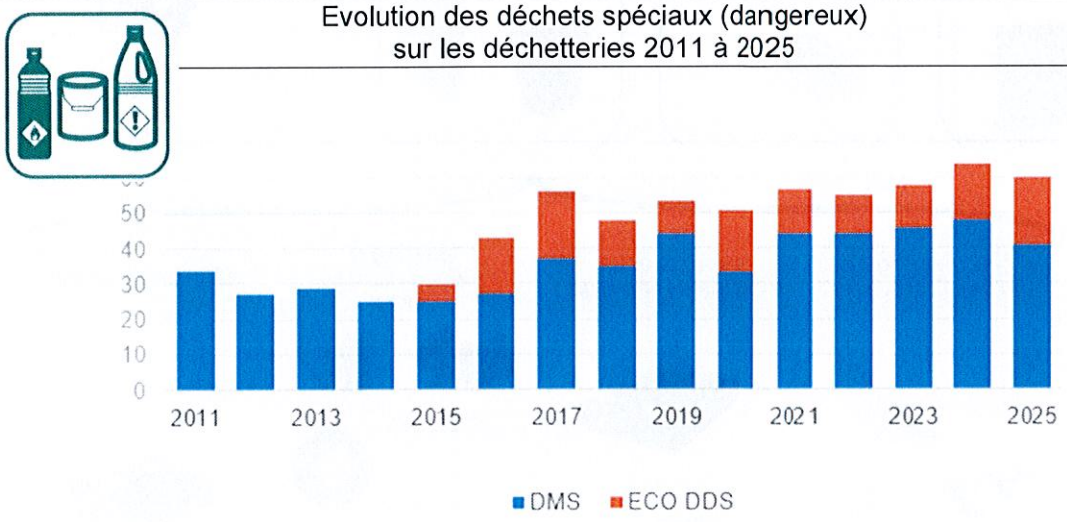
Eco-DDS est un éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés, soit 48 actionnaires composés de 31 fabricants et 17 distributeurs.

Un DDS est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

En quelques mots, un DDS est un déchet principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Il se présente sous formes liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots…).
Les déchets spécifiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, dans leur emballage d'origine.
Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes…).



Evolution des déchets spéciaux (dangereux) sur les déchetteries 2011 à 2025



5 – ECO-MAISON

Eco-maison est un éco-organisme à but non lucratif, fondé en décembre 2011 par 24 fabricants et distributeurs de mobilier français.
Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

L'éco participation payée par les consommateurs pour chaque produit neuf acheté est reversée par les fabricants et les distributeurs à Eco-Maison.

Concrètement cet éco-organisme met en place une benne « objet de la maison » par déchetterie et finance son enlèvement et le traitement des déchets ainsi détournés de l'enfouissement.
La déchetterie de Heugnes est équipée d'une benne pour le mobilier depuis 2016 et celle de Valençay depuis 2019.

➔ Depuis la mise en place de cette filière, c'est plus de 2 000 tonnes d'objets qui ont été collectés et valorisés.

Les objets de la maison multi-matériaux



6 – NOS ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Nous collectons également dans les deux déchetteries : les bouchons, les radiographies et les cartouches. Ces déchets sont récupérés gratuitement par des associations. C'est pourquoi nous ne connaissons pas exactement le poids traité.

Cœur de Bouchon est une association qui collecte des bouchons en plastique. Ils sont ensuite vendus à un recycleur français. L'argent de la vente permet l'acquisition de matériel pour les personnes handicapées. Au 31/12/2024 c'est plus de 150 000 € de matériel qui a été financé.
www.coeur2bouchons.fr

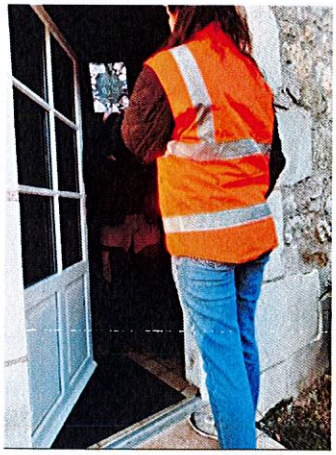
Pharmacie Humanitaire Internationale est une association de loi 1901 à vocation humanitaire qui intervient pour aider de façon financière ou matérielle ceux qui en ont besoin.

PHI récupère notamment les radiographies et les cartouches d'imprimante puis les revend à des sociétés de traitement, ce qui permet de financer ses actions.
www.phi.asso.fr/phiberry.html

→ L'association PHI Berry rassemble les radiographies à Saint-Amand-Montrond (18) avant de les expédier dans l'Oise (60).



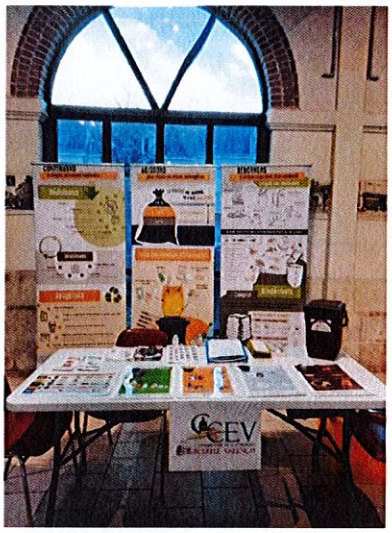
LA COMMUNICATION

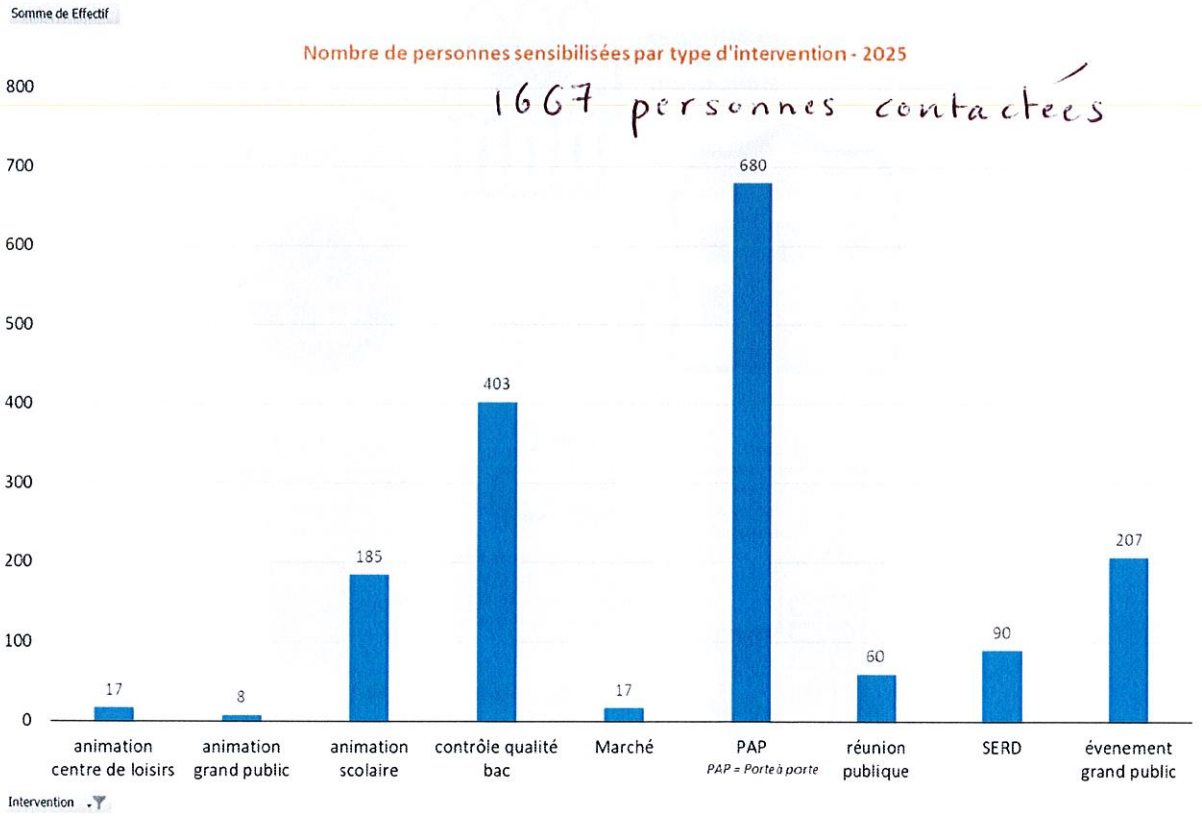


Eva GARNIER : Chargée de mission pour la prévention des déchets mène des actions visant à réduire les déchets ménagers à la source et à améliorer les performances de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire :

- Réalisation d'articles,
- Suivi du PLPDMA,
- Sensibilisation lors d'évènements,
- Animations auprès du grand public et des scolaires,
- Porte à porte ....







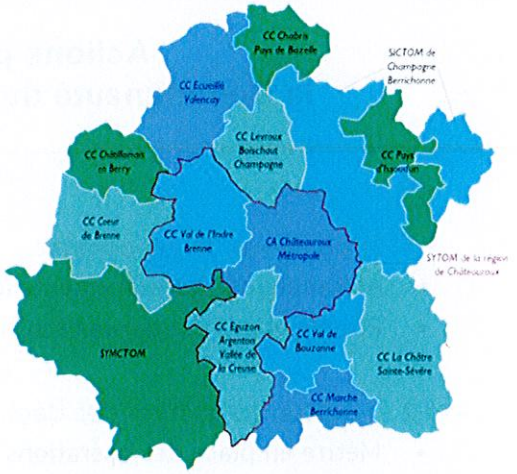
LE PLPDMA

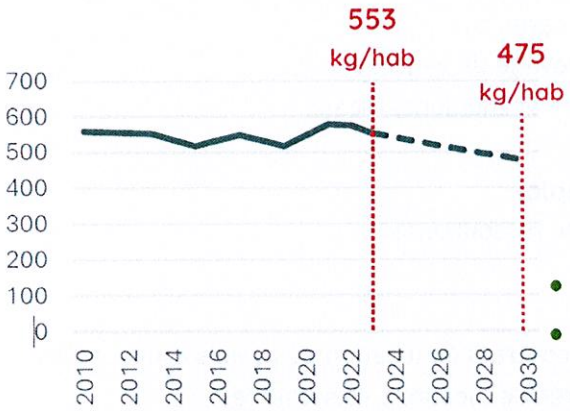
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Depuis fin 2015, les Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sont obligatoires.
Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration d'un PLPDMA.
Ceux-ci doivent s'inscrire dans la politique nationale, déclinée dans le plan national de prévention des déchets.

Un Programme pour qui ?

Les habitants des collectivités de l'Indre et d'une partie du Cher





Un Programme pour quoi ?

- Faire changer notre regard sur les déchets
- **Réduire de 14%** nos Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2030

Les Déchets Ménagers et Assimilés c'est quoi ?

Tous les déchets collectés par les Services Publics de Gestion des Déchets



Ordures Ménagères
(sacs noirs)



Collecte Sélective
(sacs jaunes, verre)



Déchèteries

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉCUEILLÉ - VALENÇAY

Actions pour agir, retenues par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay

Axe 1 - Promouvoir la consommation responsable et réduire le gaspillage alimentaire

- Accompagner les événements locaux dans la réduction de leurs déchets
- Promouvoir les initiatives éco-responsables des commerçants locaux

Axe 2 - Faciliter la gestion des déchets organiques

- Mettre en place des opérations de broyage de végétaux
- Collecte spécifique des biodéchets des événements locaux

Axe 3 - Soutenir la réparation et le réemploi

- Soutenir et accompagner un projet de ressourcerie

Axe 4 - Sensibiliser et montrer l'exemple

- Inclure une clause déchets dans les contrats de location des salles municipales
- Communiquer auprès des propriétaires de locations saisonnières
- Organiser des animations ludiques et conviviales en fonction des problématiques locales

Axe 5 - Réduire les déchets d'activité économique pris en charge par les collectivités

- Accompagner les professionnels "assimilés" dans la gestion de leurs déchets

LES ACTIONS DE 2025



Distribution de compost sur les deux déchetteries



Matinée Nature Propre à Lye



Semaine Européenne de Réduction des Déchets



Vidéo sur le tri à la CCEV (Youtube)

UNE RESSOURCERIE SUR LE TERRITOIRE…

Rappel : La Communauté de Communes Ecueillé-Valençay s'est engagée en 2023 dans le projet européen LIFE_LETsGO4 Climate appelé communément « Osons la transition » pour accélérer la transition énergétique sur le territoire.
Ce projet visait à faire émerger des actions citoyennes de production d'énergie renouvelable et de sobriété énergétique. A ce jour 5 collectifs se sont créés dont un qui souhaite créer une ressourcerie.

Les élus de la CCEV convaincu par la nécessité de diminuer les déchets du territoire tout en accompagnant un projet prometteur d'un collectif citoyen ont donc commandité une étude auprès du RAR-CVL (Le Réseau Régional des Acteurs du Réemploi et de la Réutilisation en Région Centre-Val de Loire) en juillet 2024 afin :

- D'analyser les besoins et le contexte local
- De concevoir et de planifier une ressourcerie adaptée
- De faciliter la prise de décision et l'engagement des parties prenantes

Ce que dit l'étude de faisabilité menée par le RAR Centre-Val de Loire

(décembre 2024 – avril 2025 – cofinancée par l'ADEME et la CCEV)

18	63 t	96 %	87 %
communes · 11 000 hab.	d'objets réemployables / an	des habitants favorables au projet	prêts à devenir clients

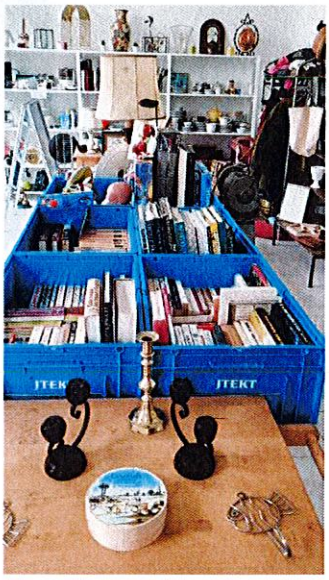
Menée aux côtés de l'association Besoin d'R active sur le territoire via ses boutiques éphémères, l'étude confirme la pertinence d'une ressourcerie pérenne pour ce territoire rural de 18 communes où le gisement d'objets réemployables et l'adhésion des habitants sont au rendez-vous.

— Un gisement solide (≈63 t/an) et aucun concurrent direct sur le territoire pour le capter

— Une forte adhésion citoyenne : les « ressourceries éphémères » organisées à Valençay et à La Vernelle ont rencontré un vrai succès auprès des habitants

— Un enjeu de foncier central — Valençay apparaît comme le site le plus stratégique pour la boutique

— Un compte de résultat à l'équilibre au bout de 5 ans, sur les trois scénarios étudiés



Rayonnage de la boutique éphémère Besoin d'R

Trois scénarios de développement sur 5 ans

Scénario	Tonnage / an	Emplois (ETP)	Loyer
Prudent	17 à 33 t	1 coordinateur + 1 service civique + bénévoles	750 €/mois
Ambitieux	20 à 61 t	1 coordinateur + 2 employés + service civique + bénévoles	750 €/mois
+ Risqué	20 à 61 t	1 coordinateur + 2 employés + service civique + bénévoles	1 500 €/mois

Investissement de démarrage estimé : 85 600 € (46 % ADEME, 35 % autres financeurs, 19 % autofinancement).
Prochaine étape : recherche d'un local et signature d'une convention de partenariat entre la CCEV et Besoin d'R.

LES INDICATEURS FINANCIERS

DEPENSES	2024				2025			
	OM01 Ordures ménagères	OM02 Déchetterie de Valençay	OM03 Déchetterie d'Heugnes	TOTAL	OM01 Ordures ménagères	OM02 Déchetterie de Valençay	OM03 Déchetterie d'Heugnes	TOTAL
Charges à caractère général	1 449 183,14 €	315 783,86 €	159 043,95 €	**1 924 010,95 €**	1 519 123,58 €	337 492,76 €	158 783,37 €	**2 015 399,71 €**
Charges de personnel	69 129,04 €	27 786,33 €	29 811,61 €	**126 726,98 €**	85 184,14 €	24 185,45 €	28 911,33 €	**138 280,92 €**
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 139,02 €	0,00 €	0,00 €	**11 139,02 €**	48 945,58 €	41,70 €	264,22 €	**49 251,50 €**
Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Autres charges de gestion courante	830,77 €	261,71 €	0,00 €	**1 092,48 €**	1 557,48 €	290,58 €	461,23 €	**2 309,29 €**
TOTAL	**1 530 281,97 €**	**343 831,90 €**	**188 855,56 €**	**2 062 969,43 €**	**1 654 810,78 €**	**362 010,49 €**	**188 420,15 €**	**2 205 241,42 €**

RECETTES	2024				2025			
	OM01 Ordures ménagères	OM02 Déchetterie de Valençay	OM03 Déchetterie d'Heugnes	TOTAL	OM01 Ordures ménagères	OM02 Déchetterie de Valençay	OM03 Déchetterie d'Heugnes	TOTAL
Atténuations de charges	227 382,84 €	6 540,09 €	3 592,06 €	**237 514,99 €**	298 666,70 €	1 342,53 €	334,79 €	**300 344,02 €**
Produits des services	82 611,75 €	11 923,63 €	11 555,18 €	**106 090,56 €**	74 900,82 €	10 051,41 €	8 058,53 €	**93 010,76 €**
Impôts et taxes	1 966 980,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 966 980,00 €**	2 009 580,00 €	0,00 €	0,00 €	**2 009 580,00 €**
Dotations et	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Autres produits de gestion courante	0,00 €	235,60 €	662,81 €	**898,41 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL	**2 276 974,59 €**	**18 699,32 €**	**15 810,05 €**	**2 311 483,96 €**	**2 383 147,52 €**	**11 393,94 €**	**8 393,32 €**	**2 402 934,78 €**

RESULTAT	746 692,62 €	-325 132,58 €	-173 045,51 €	248 514,53 €	728 336,74 €	-350 616,55 €	-180 026,83 €	197 693,36 €

La gestion des déchets reste un enjeu majeur pour notre territoire, tant sur le plan environnemental qu'économique. Réduire à la source, réemployer, trier et valoriser : chacun de ces gestes, répété au quotidien par les habitants comme par les acteurs locaux, contribue à limiter notre impact sur l'environnement et à préserver les ressources pour les générations futures.

Les résultats obtenus cette année témoignent d'une prise de conscience collective grandissante et des efforts engagés par la collectivité pour accompagner cette transition. Cette dynamique positive doit toutefois être confortée dans la durée : elle repose sur l'implication de tous, habitants, associations, entreprises et collectivités, autour d'objectifs partagés.

La Communauté de Communes Ecueillé - Valençay poursuivra en 2026 ses actions de sensibilisation, de prévention et de développement des filières de réemploi, afin de tendre collectivement vers une gestion des déchets toujours plus vertueuse et durable.

Merci à tous les habitants, agents municipaux, élus, associations, partenaires et prestataires engagés dans la gestion et la réduction des déchets sur notre territoire.



LISTE DES ACRONYMES

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
CCEV : Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
CCPE : Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé
CCPV : Communauté de Communes du Pays de Valençay
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
EMB : Emballages
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte-à-porte
PAV : Point d'apport volontaire
REOM : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale des déchets non ménagers
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
PAM : Petits Appareils en Mélange
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques